

CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2017

Attention : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

L'an deux mille dix-sept
Le deux mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en
séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.
Date de la convocation : 21 février 2017

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN –
Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Jérôme FALQUERO –
Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER –
Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO –
Vincent LE HUITOUX – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE –
Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH –
Elisabeth LUCAS – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON –
Jean-Yves SINGUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIT ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION :

- Lydie LE LESLE à Pascale LE OUE

Monsieur Guillaume LE DIODIC a été désigné, à l'ouverture de la séance,
secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

Compte-rendu de la séance du 6 février 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1.1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2016 (budget
général).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 27 voix pour et une abstention :

- d'approuver le compte administratif 2016 (budget général) annexé
à la présente délibération,

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2016, soit 1 682 845,82 €, sur le projet de budget primitif 2017 comme suit :
 - affectation en réserves de la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 1 182 845,82 €
 - report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 500 000 €.

1.2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (BUDGET ANNEXE ZAC DE LENN SEC'H)

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2016 (budget annexe ZAC de Lenn Sec'h).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2016 (ZAC de Lenn Sec'h) annexé à la présente délibération.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Les points clés du compte administratif 2016 sont :

- un fort niveau de l'épargne nette : 1,32 M€
- un recul de 3% des DRF
- un déblocage de l'emprunt de 600 000 €
- un fort taux de réalisation des investissements : 72,5%.

La dette au 31 décembre 2016 est de 2 726 453 €, soit 392 euros par habitant et un coefficient de désendettement de 1,58 année.

Les DRF se sont élevées à 5 429 923 € avec un recul de 3,04% par rapport au compte administratif 2015, soit en volume un recul de 170 158 € :

- baisse des charges à caractère général : - 3,8 % (- 52 972 €)
- recul des frais de personnel : - 1% (- 29 006 €)
- baisse des charges de gestion courante : - 8,38% (- 77 742 €)
- recul des charges financières : - 6% (- 6 740 €).

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 7 167 893 € en baisse de 2,62% (192 542 €) :

- le remboursement des charges de personnel en hausse de 42%
- les recettes des services municipaux augmentant de 2,34%
 - les impôts et taxes qui augmentent légèrement de 0,34% avec tout même une stagnation des impôts locaux directs (+ 11 000 €)

- des dotations et participations qui reculent de 20 000 € avec en particulier la fonte de de la DGF à hauteur de 320 291 € (contre 471 235 € en 2015).

Malgré la baisse des recettes essentiellement due au désengagement financier de l'Etat, l'autofinancement brut que la Commune a pu dégager en 2016 s'élève à 1 737 971 €, un niveau tout à fait satisfaisant (rappel : 1 760 355 € en 2015).

Les dépenses d'investissement en termes de travaux et d'équipement se sont élevées à 1 846 461 €, soit un taux de réalisation de 72,41% ventilé de la façon suivante :

- les travaux sur le patrimoine immobilier pour 1 385 500 € soit 54% des dépenses totales
- les travaux de voirie pour 306 083 €
- les dépenses d'équipements pour les services pour 154 878 €.

Ont été perçus en recettes d'investissement le FCTVA pour 262 039 €, la taxe d'aménagement pour 69 358 €, les subventions pour un montant total de 235 976 €, l'emprunt de la Banque postale pour 600 000 € débloqué en 2016.

L'autofinancement net dégagé au 31 décembre 2016, d'un montant de 1 320 348 € reste des plus satisfaisants dans un contexte général difficile pour les collectivités.

L'excédent de clôture de l'exercice 2016 est de 1 456 235 €.

Les dépenses liées à la viabilisation de la tranche B1 du quartier du Lenn Sec'h ont été réalisées pour un montant de 449 150 € : mission de maîtrise d'œuvre, assistance architecturale, aménagement des espaces verts et éclairage public.

Les intérêts liés à la dette de la ZAC se sont élevés à 54 082 € (44 564 € en 2015).

En recettes, 23 lots de la tranche B1 ont été vendus pour 885 027 €.

87 821 € ont été perçus au titre de la subvention de l'INRAP pour le financement des fouilles archéologiques.

Sur les prêts, le reliquat du prêt relais de 1 500 000 € ayant servi à financer la tranche A, a été remboursé et a été refinancé par un nouveau prêt relais d'1,5 M€ auprès du Crédit Agricole.

D'autre part, la commercialisation de la tranche B1 ayant débuté, 1 M€ du prêt relais d'1,9 M€ a été remboursé.

L'encours total de la dette ZAC est de 4,371 M€. Le déficit de clôture du budget ZAC est de 1 306 260,51 €.

La consolidation des résultats de clôture du budget principal et du budget ZAC fait apparaître un excédent de 149 974,45 € ».

Monsieur DermY indique que le projet a été bien exposé en commission des finances, ajoute que celui-ci reflète la réalité comptable. Monsieur DermY rappelle que la minorité s'abstient par principe sur le projet mais ajoute qu'il faut être cohérent et qu'il n'existe dans le compte administratif rien de sérieux qui puisse s'opposer à un vote positif.

VOTE

Compte administratif 2016 (budget principal)

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Elisabeth LUCAS – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstention : Pascale AUDOIN

2 – COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur municipal, pour chacun des budgets de la Commune.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016 de Monsieur le receveur municipal (budget général, budget annexe de la ZAC du Lenn Sec'h).

3 – LISTE DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2017

Monsieur Le Maire expose les propositions d'inscription au budget primitif 2017 relatives à l'attribution de subventions aux organismes et associations figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes cités en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

Les crédits afférents sont imputés à l'article 6574 du budget primitif 2017.

4 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE CAUDAN

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention, établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan, visant à définir d'une part les modalités relatives aux relations financières liant les parties et, d'autre part, à établir les dispositions portant sur la mise à disposition des locaux.

Les locaux d'activité de l'association sont situés à l'espace Rostand et comprend huit salles de cours, une salle des professeurs, un préau couvert.

Le texte de la convention prévoit les droits et les obligations de chacune des parties.

Le projet de convention intègre les modalités de versement de la subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 710 € au titre de l'année 2017.

Le projet de convention couvre la période allant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et d'occupation de locaux établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

Monsieur Rouillon souhaite que l'Association s'implique davantage dans les activités périscolaires telles que les temps d'activités dans les écoles ou bien à l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion sera organisée prochainement, comme chaque année.

5 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH – ANNEE 2017

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, sur la base du contrat d'association établi entre Monsieur Le Préfet du Morbihan et l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph, d'une part et d'autre part, sur la base du contrat simple modifié par avenant pour la classe bilingue français - breton (classe ouverte).

Le contrat d'association conclu le 4 février 1997 a fait l'objet d'un avenant n° 4 approuvé le 1^{er} février 2005.

Le montant de la participation est calculé sur la base des dépenses des frais de personnel, des dépenses d'entretien des bâtiments (fonctionnement) et de frais fixes (chauffage, eau, électricité, produits d'entretien...).

Le coût moyen d'un élève en classe maternelle est de 865,85 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école maternelle Saint-Joseph étant de 159 au 1^{er} janvier 2017, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 137 670,22 €.

Le coût moyen d'un élève en classe primaire est de 688,05 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire Saint-Joseph au 1^{er} janvier 2017 étant de 220, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 151 371,51 €.

Le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph (école maternelle + école primaire) au titre de l'année 2017 est de 289 041,73 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph, au titre de l'année 2017, à 289 041,73 €,
- d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif 2017.

6 – TAUX D'IMPOSITION 2017

Les taux d'imposition communaux 2016 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 11,93%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- de fixer comme suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2017 :
 - taxe d'habitation : 11,93%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%.

Monsieur Dermay estime qu'il est très difficile d'augmenter les taux d'imposition dans cette période où de nombreuses familles éprouveraient des difficultés si les communes utilisaient le levier fiscal. Monsieur Dermay pense qu'il ne faut pas céder à la facilité.

7 – TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2017

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs relatives aux différents services municipaux.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver les propositions de tarifs des services municipaux décrits en annexe à la présente délibération,
- de préciser que les nouveaux tarifs prendront effet au 4 mars 2017.

Madame Audoin pense, qu'en posant la même question tous les ans, qu'il serait juste de reposer l'introduction du quotient familial dans les tarifs municipaux et tout spécialement pour le restaurant scolaire. Madame Audoin estime que l'augmentation des tarifs n'est pas forcément une nécessité, ajoute que le taux d'inflation est faible et qu'il serait utile de faire montre de justice sociale.

Monsieur le Maire répond que le contribuable ne doit pas être le seul à devoir payer, que l'usager est également concerné. Monsieur le Maire note que les tarifs du restaurant scolaire sont parmi les plus bas, avec une qualité des repas servis, en ayant recours aux circuits courts, se traduisant par une fréquentation à la hausse.

Monsieur Dermay estime que les tarifs de la restauration à Caudan se situent dans la moyenne nationale au niveau des écoles. Monsieur Dermay pense que, face aux difficultés rencontrées par certaines familles, un geste de solidarité serait le bienvenu. Monsieur Dermay cite les exemples de Lanester et de Lorient où il est constaté que le tarif le plus bas est de 0,55 € et indique que les Restaurants du cœur servent annuellement 130 millions de repas aux familles en difficulté.

Madame Le Cheviller rappelle que les personnes rencontrant des difficultés peuvent effectuer une démarche au CCAS.

Monsieur le Maire note que la Commune verse une subvention aux Restaurants du cœur.

Monsieur Bengloan indique que tous les enfants sont admis au restaurant scolaire.

Madame Audoin pense que peu de familles font la démarche auprès du CCAS.

Monsieur Rouillon souligne la qualité des repas servis.

Monsieur le Maire note que si la Commune sous-traiterait, la qualité serait en baisse.

VOTE

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Elisabeth LUCAS – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstentions : Pascale AUDOIN – Christian DERMY – Véronique LE MEUR

8 – BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZAC DE LENN SEC'H – AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au conseil municipal de valider une avance remboursable d'un montant de 500 000 € versée par le budget principal au budget annexe de la ZAC de Lenn Sec'h, pour financer les travaux et études réalisés sur les premières phases d'aménagement du quartier du Lenn Sec'h, dans l'attente de la commercialisation des lots.

Le montant proposé est de 500 000 € inscrits en dépense de la section d'investissement et en recette d'investissement du budget annexe de la ZAC.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avance du budget principal de la Commune au budget annexe de la ZAC de Lenn Sec'h à hauteur de 500 000 €,
- de préciser que le remboursement de l'avance interviendra au fur et à mesure des possibilités du budget annexe.

Monsieur Dermey regrette que les travaux de voirie de la rue Lann Sapinenn ne soient pas imputés au budget annexe si l'on veut être rigoureux. Monsieur Dermey affiche sa préférence pour que les dépenses de la ZAC du Lenn Sec'h soient affectées sur le budget annexe.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'occulter la réalité du coût de l'opération et ajoute que certains travaux réalisés lors de la phase A auraient très bien pu être imputés au budget général en citant l'exemple du belvédère qui relie le quartier au bourg. Monsieur le Maire note également que des passerelles existent entre le budget général et les budgets annexes, comme par exemple, lorsque l'opération d'aménagement de la ZA de Kerloïc a été bénéficiaire, avec reversement de l'excédent au budget principal.

9.1 – BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2017 (budget général).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 28 voix pour et une abstention :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2017 (budget général) annexé à la présente délibération,
- de voter le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement,
- de voter le présent budget primitif par opération pour la section d'investissement.

9.2 – BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET ZAC DU LENN SEC'H)

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2017 (budget « ZAC du Lenn Sec'h »).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2017 (budget « ZAC du Lenn Sec'h ») annexé à la présente délibération,
- de voter le présent budget primitif par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Nous arrivons au terme du marathon budgétaire et le budget primitif s'inscrit dans la droite ligne des orientations

budgétaires débattues le 2 février dernier. Le contraire eût été étonnant.

Un budget, ce n'est pas seulement un alignement de chiffres, de chiffres bruts car au-delà de l'aridité de l'exercice, le BP véhicule aussi, surtout, un message, une philosophie générale, à même de qualifier la politique que nous souhaitons imprimer pour la Commune.

A travers ce projet de BP, quelle en est, à défaut de marque de fabrique, sa véritable estampille ?

D'une part, une section de fonctionnement élaborée à l'aune des principes de précaution et de rigueur aussi bien au niveau des dépenses que des recettes.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, une rationalisation assurée et assumée est affichée avec la poursuite d'une politique d'économies sur la plupart des postes même si nous savons qu'il sera difficile d'en faire autant que les années précédentes. Nous le verrons, tous les chapitres subissent une augmentation toute relative de leurs crédits sauf ceux consacrés à la masse salariale et aux charges financières.

Dans le prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement, une prudence avérée notamment en termes de produit fiscal attendu, le tout dans un contexte durable de désengagement de l'Etat qui pose question, désengagement sur lequel les Gouvernements à venir ne reviendront sans doute pas.

D'autre part, une section d'investissement ambitieuse et volontariste à hauteur de 2,4 M€ qui traduit la volonté qui est la nôtre de poursuivre, à notre rythme, la politique d'équipement et de travaux, conformément aux engagements pris dans notre programme que nous continuons à appliquer.

En effet, après plusieurs années de forts investissements en termes de gros travaux (route de Caudan, route de Kergoff, rénovation et extension de la salle de sports de Kergoff...), nous avons parlé lors du débat d'orientations de « pause ».

Avec 2,4 M€, il s'agit d'une pause mais d'une pause toute relative dans le prévisionnel d'investissement, ce qui permettra, nous le verrons, de prolonger la politique d'entretien du patrimoine de la Commune tout en continuant à investir, à investir dans la durée conformément là aussi au tracé de notre feuille de route.

Nous l'avons dit lors du DOB, un budget ne se construit pas sur du sable. Dans cette phase finale, il est bon de rappeler les déterminants sur lesquels nous avons construit l'assise du BP.

Et parmi ces déterminants, le niveau d'autofinancement reste un des éléments essentiels, à savoir 1,275 M€ brut, c'est-à-dire 850 000 € net après remboursement du capital des emprunts.

Un niveau d'autofinancement associé à un prévisionnel d'investissement de 2,4 M€, certes moindre que les exercices précédents, mais ce bon niveau d'autofinancement nous permettra raisonnablement de poursuivre notre politique d'équipement tout en évitant l'emprunt et c'est ce qui nous importe.

C'est ce qui nous importe en effet car l'objectif pour l'exercice 2017 (mais aussi pour 2018), c'est de ne pas emprunter afin de poursuivre le désendettement de la Commune avec cet objectif d'un encours de dette à hauteur de 2,3 M€ au 31 décembre 2017, avec comme ligne de crête un encours de 1, 980 M€ au 1^{er} janvier 2019.

Enfin, faut-il encore le rappeler, le budget primitif est construit sans avoir à actionner le levier fiscal avec le maintien des taux d'imposition qui resteront inchangés depuis 2004.

Voilà, en quelques mots, les lignes directrices du projet de BP que nous avons souhaité rappeler en espérant que tout à chacun en fasse la meilleure grille de lecture possible.

Il s'agit au total, toutes opérations et toutes sections confondues, d'un budget de 11, 564 M€ dont 7 433 501 € inscrits en fonctionnement et 4 131 610 € en investissement.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 5 597 800 € soit une augmentation de + 55 350 € par rapport à 2016 (1%).

En résumé, tous les chapitres subissent une augmentation de leurs crédits sauf celui de la masse salariale et celui des charges financières.

Les charges à caractère général sont fixées à 1 370 100 €, soit + 29 000 € par rapport au BP 2016 (+ 2,17%).

Sur l'ensemble des chapitres 60, 61 et 62, c'est une augmentation prévisible en raison notamment du renchérissement du prix et des taxes de l'énergie mais aussi les coûts dédiés à l'approvisionnement en gaz, en électricité, en carburants et en combustibles.

Je ne reviens pas sur les autres explications, elles ont été données en commission.

Nous proposons d'inscrire 3 110 000 € au chapitre des dépenses de personnel, soit - 10 000 € par rapport au BP 2016 (- 0,32%).

Malgré plusieurs mesures catégorielles à l'initiative de l'Etat, les crédits prévisionnels alloués à la masse salariale sont inscrits en léger en repli par rapport au BP 2016.

Pour Caudan, plusieurs dispositions sont à prendre en compte : l'augmentation du point d'indice de 0,6% à partir du 1^{er} février, l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), l'application du protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui a débuté en 2016 pour la catégorie B, va s'étendre aux catégories A et C en 2017 en prévoyant des revalorisations indiciaires successives jusqu'en 2019, l'augmentation de certaines cotisations patronales et salariées en matière de retraite et de sécurité sociale.

Malgré l'application de ces mesures et les craintes énoncées lors du DOB, il est prévu un recul des frais de personnel en 2017, recul de 10 000 € par rapport au BP 2016.

Cette diminution s'effectue grâce à la gestion très encadrée des remplacements de titulaires en arrêt maladie, au non remplacement automatique des agents partant en retraite.

Les charges de gestion courante progressent de 36 700 € par rapport au BP 2016 (962 700 €).

Deux choses importantes sur ce point.

Premièrement, la subvention prévue pour le CCAS est de même niveau que celle inscrite au BP 2016 soit 410 000 €. Cette subvention n'est débloquée qu'au fur et à mesure, selon les besoins du CCAS et surtout de l'EHPAD : il est rappelé que seulement 325 000 € ont été débloqués en 2016.

Deuxièmement, en ce qui concerne les subventions aux associations (425 000 €), les crédits prévisionnels augmentent de plus de 25 000 € par rapport au BP 2016 en raison d'une part, de la participation versée à l'OGEC relative aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph qui augmente de 15 862 € du fait d'une augmentation des effectifs. D'autre part, s'agissant des écoles, il est à prévoir pour l'école primaire Jules Verne une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'une classe de mer et 2 000 € pour l'école Saint-Joseph pour une aide à l'équipement informatique.

Quant aux autres subventions aux associations, elles ont été préservées avec les mêmes montants qu'en 2016.

Les charges financières sont évaluées à hauteur de 93 000 €, soit - 7 000 € par rapport à 2016. Les crédits dédiés aux charges financières n'ont jamais été aussi bas (93 000 €) grâce au très faible endettement de la Commune et aux faibles taux d'intérêt.

Nous inscrivons 59 000 € en termes d'atténuations de produits (+ 12 500 €)

La notification officielle du prélèvement au titre de la loi SRU et relatif au déficit de logements sociaux sur la Commune, n'a pas été communiquée mais transmise par un canal officieux. Elle serait de près de 57 000 €.

En termes de recettes de fonctionnement, nous proposons d'inscrire 6 873 501 € soit une légère baisse, un léger repli de 0,38% par rapport au BP 2016 (- 26 000 €).

Nous proposons d'inscrire 557 200 € au titre des ventes de produits (+ 38 000 €).

Sans rentrer dans les détails, il est prévu 38 300 € de plus que le BP 2016 même si ces recettes ne représentent que 7% du total des recettes réelles.

Nous proposons d'inscrire 5 472 800 € au titre des impôts et taxes

(+ 6 000 €) ; un quasi-même niveau qu'en 2016 pour ce chapitre en raison de la stagnation des contributions directes.

En effet, le montant prévu des trois impôts locaux est de 2 960 000 € soit le même que celui perçu en 2016, avec des raisons tangibles pour ce relatif pessimisme : la faible revalorisation par le Parlement des valeurs cadastrales (+ 0,4%) ; la politique d'abattement fiscal de l'Etat en faveur des ménages modestes qui n'est que partiellement compensée ; le prélèvement au titre de la loi SRU qui augmente de 15 000 €.

Malgré cette stagnation prévisible du produit fiscal, alors que dans le passé les recettes d'un exercice sur l'autre augmentaient de plus de 70 000 €, il a été décidé comme annoncé au DOB, de ne pas actionner le levier fiscal afin de ne pas alourdir la pression sur les ménages et les entreprises.

En ce qui concerne l'attribution de compensation (1,56 M€) et la dotation de solidarité communautaire (305 000 €) versées par Lorient Agglomération, aucun changement n'est prévu.

En ce qui concerne le FPIC, le montant inscrit est le même que celui perçu en 2016 (94 000 €).

Pour la taxe locale sur la publicité extérieure (190 000 €), le principe de précaution nous conduit à inscrire le même niveau de crédits.

Enfin pour la taxe sur les droits de mutation, le record de 2016 ne sera sûrement pas atteint et un niveau de 150 000 € prévu reste tout de même envisageable.

Les dotations et participations sont en baisse de 67 500 € par rapport à 2016 (712 500 €).

Pour la dotation globale de fonctionnement (DGF), il est prévu un montant de seulement 230 000 € avec la prise en compte du prélèvement pour le redressement des finances publiques initialement prévu de 130 000 € pour 2017 qui a été « raboté » devant la fronde des maires pour s'établir à 65 000 € et la prise en compte de la stagnation de la population de Caudan. Le nouveau calcul de l'écrêtement lié au potentiel viendra sûrement réduire le niveau de la dotation forfaitaire.

Il est rappelé qu'en 2013, la DGF était de 683 037 € soit une perte de plus de 450 000 € en quatre ans.

Pour la dotation de solidarité rurale (DSR), les fonds ayant été bien revalorisés par l'Etat avec la péréquation verticale, il est prévu une recette de 130 000 €.

Enfin pour les compensations fiscales (TH, FB, FNB), l'Etat persévère dans sa politique de contraction des dépenses, les rentrées prévues seront donc moindres.

Lors de l'examen du DOB, il avait été mentionné qu'après plusieurs années de forts investissements, l'exercice 2017 marquerait une certaine pause.

Nous en avons parlé en introduction, il s'agira d'une pause relative, toute relative, avec 2,4 M€ inscrits au niveau des dépenses d'équipement et de travaux (2,5 M€ en 2015), ce qui permet de prolonger la politique d'entretien du patrimoine de la Commune tout en se lançant dans d'autres opérations, le tout sans avoir recours à l'emprunt.

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 2,4 M€ dont seulement 80 000 € de restes à réaliser se déployant sur trois programmes : en premier lieu, les travaux de voirie qui représentent 69% des dépenses soit 1 650 100 €. Sont ventilés dans ce programme le parc d'activités de Kerpont-Lann Sévelin pour 988 500 €. Il s'agit, rappelons-le, du parc d'activités le plus important du Morbihan en termes d'emplois. La voirie vieillissante nécessite une réfection fonctionnelle et sans luxe. Il s'agira d'un programme d'ensemble estimé à 2,4 M€ et qui sera évidemment scindé en plusieurs tranches selon les capacités financières de la Commune. Pour 2017, un maître d'œuvre sera désigné et la consultation est en cours.

Dans le programme de voirie, nous avons ensuite la voie verte de Kéranthro - Montagne du Salut pour 270 000 €. Une première phase de travaux est prévue en 2017. Les études sont en cours avec la maître d'œuvre URBAe.

Ensuite, nous avons le programme de la rue Madame Gadaud et la rue des Ecoles pour 240 000 €. C'est une opération de rénovation qui devient nécessaire après les travaux de réfection du réseau d'eau potable et d'assainissement et après la rénovation du réseau des eaux pluviales.

Enfin, toujours dans la voirie, la rue Lann Sapinenn de la première tranche du quartier de Lenn Sec'h est inscrite pour 105 000 €.

Le deuxième programme concerne les travaux de valorisation du patrimoine abondés à hauteur de 443 000 € (18% du total des crédits d'investissement).

Sont notamment concernés ici la réhabilitation et l'extension de la mairie pour 130 000 €. Courant mars, une consultation va être lancée pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous aidera à définir un programme de travaux. Parallèlement, les négociations sont en cours pour l'acquisition de parcelles derrière la mairie.

Nous prévoyons également le boulodrome pour 70 000 € pour des travaux de mise à l'abri.

Les courts de tennis sont alimentés pour 47 000 € afin de les rendre accessibles pour les handicapés ainsi que la rénovation de l'éclairage intérieur.

Je ne reviens pas sur les autres projets, l'ensemble ayant été détaillé en commission.

Le troisième programme vise l'équipement des services municipaux pour 306 900 € (13% du total des crédits). Des installations ludiques et sportives sont prévues pour 100 000 € concernant un parcours santé, une aire de jeux au complexe de Kergoff qui viendra compléter le parcours de glisse et le city stade. Par ailleurs, une autre aire de jeux sera aménagée dans le quartier de Lenn

Sec'h.

Les équipements concernent également l'acquisition d'un véhicule, d'un tracteur et de différents gros matériels pour les services techniques à hauteur de 74 000 €, des équipements informatiques et logiciels pour 29 800 € dans différents services et écoles.

D'autres dépenses d'investissement sont à prévoir : le remboursement de la seconde part de l'avance du FCTVA 2015 effectué par l'Etat pour 130 000 €, le remboursement du capital de l'emprunt à hauteur de 425 000 € (417 702 € en 2016), une éventuelle avance au Budget de Lenn Sec'h à hauteur de 500 000 € qui avait déjà été prévue en 2016 mais non débloquée. Des opérations concernant les travaux en régie (60 000 €) et la reprise du déficit d'investissement 2016 (226 610,86 €) sont inscrites.

Pour le financement de cet effort d'équipement de 2,4 M€ et des autres dépenses d'investissement, des recettes seront mobilisées : le remboursement de la TVA des dépenses d'investissement du compte administratif 2016 (275 000 €), la taxe d'aménagement (40 000 €), une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 (1 182 845,82 €).

Aucune subvention n'est inscrite mais les demandes seront effectuées pour le financement des travaux de voirie et les aménagements éducatifs, ludiques et sportifs.

Un emprunt permettant d'équilibrer la section d'investissement de 408 064,04 € ne fera pas l'objet de réalisation.

L'objectif en 2017 et en 2018 est de ne pas recourir à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la Commune avec un encours de dette au 1^{er} janvier 2019 à 1 980 000 €.

Sur le budget primitif de la ZAC du Lenn Sec'h, côté dépenses, nous avons 160 000 € pour la fin des travaux de la tranche B1 avec les dernières situations de travaux d'aménagements paysagers mais aussi d'éclairage public, 45 000 € au niveau des charges financières.

En recettes, 500 000 € sont positionnés et correspondent à la vente d'une dizaine de lots de la tranche B1.

Sur le capital des emprunts, il est prévu de rembourser le reliquat du prêt de la tranche B1 (900 000 €) si le rythme des ventes le permet.

300 000 € sont inscrits pour l'échéance en capital de l'emprunt initial de 3,9 M€, emprunt qui avait été souscrit pour l'acquisition des terrains.

Enfin, une éventuelle recette de 500 000 € est inscrite au cas où la Commune débloque l'avance prévue au budget principal.

Pour mémoire, l'encours de la dette du budget ZAC au 1^{er} janvier 2017 est de 4 371 144 €.

Nous arrivons au terme de cette période budgétaire.

Dans un contexte plus contraint avec, nous l'avons vu, une stabilisation maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une relative contraction des recettes, dans un contexte de poursuite du désengagement financier de l'Etat et, au-delà, de la période incertaine qui s'ouvre, nous avons construit un budget non pas « parfait » mais qui fait œuvre utile.

Un budget qui fait œuvre utile dans la continuité et, nous pourrions rajouter, la cohérence des engagements pris.

Un budget qui fait œuvre utile sur un volume d'équipement et de travaux (2,4 M€) qui reste significatif pour une commune comme la nôtre et avec un prévisionnel d'investissement qui sera injecté dans l'économie locale.

Un budget qui fait œuvre utile enfin dans cette capacité qui a été la nôtre de travailler dans le sens de l'intérêt général de la Commune et du vivre ensemble et, si nous osions rajouter, du bien vivre à Caudan.

Je vous remercie ».

Monsieur Dermay intervient en ces termes : « Je ne vais pas reprendre ligne par ligne et chapitre par chapitre ce qui nous est proposé aujourd'hui, cela vient d'être largement évoqué, et la commission finances y a travaillé.

Je vais plutôt m'attarder sur les orientations de ce budget.

Premier point, le maintien du taux d'imposition. C'était une de nos revendications lors des dernières élections municipales, je vois que dans ce domaine nous partageons cette position.

Deuxième point, le maintien d'un service public de qualité pour l'ensemble des Caudanais. J'ai étudié avec attention, bien que je ne sois pas membre, les propositions du CCAS : minibus communal, jardin partagé, mise à disposition d'un poste informatique et aide pour les CV. Ce sont des actions que nous avons inscrites dans notre programme.

Concernant l'investissement, on parle enfin d'un PPI, par exemple sur la zone de Kerpont. C'est une évolution positive.

J'avais indiqué lors du DOB que votre proposition d'investissement pour 2017 pourrait être plus forte. Je note que dans le budget, nous arrivons à 2,4 M€, soit presque comme l'année dernière, ce qui est mieux que ce qui était initialement prévu.

Autant en 2016, j'ai soutenu qu'il fallait emprunter pour financer les investissements, autant cette année je pense qu'il y a lieu d'être prudent, pour une raison simple.

Nous avons des élections dans moins de deux mois et si j'en crois les propositions électorales, on peut être inquiet.

L'un veut diviser la DGF par trois voire la supprimer totalement, l'autre veut supprimer la taxe d'habitation, sans financement. Donc, la prudence est de mise en attendant d'y voir plus clair

Alors ce budget, c'est vrai va dans un sens qui me semble plus correspondre à ce qu'attendent les Caudanais de leur commune.

Ce budget, il est certain, que si nous avons été amenés à le proposer, il y aurait des différences, plus que des divergences.

Mais nous ne sommes pas en campagne électorale, du moins ici à Caudan.

Chacune des deux listes avait un programme, et aujourd'hui, il faut regarder si le budget proposé correspond, ou plutôt se rapproche de ce nous propositions, et ce par respect des électrices et électeurs qui nous ont fait confiance.

Je vais reprendre les propos d'un ancien président de la République, plus connu sous le nom de VGE.

En 1967, lors d'un vote sur l'approbation de la politique gouvernementale, il avait proposé comme formule pour expliquer son vote : Oui, mais.

Aujourd'hui, je reprends cette formulation. Ce budget 2017, c'est oui mais.

Car notre vote de cette année se fait dans un contexte particulier que j'ai indiqué.

Mais, parce que la Commune devra dès que possible s'atteler aux problèmes de vieillissement de sa voirie et des efforts d'investissement devront être faits.

Mais, parce que nous devons accompagner la réhabilitation des HLM La Rivière qui est un chantier que l'on ne doit pas mettre de côté.

Mais, parce qu'avec la création de la ZAC, la réalisation d'une maison des associations pour maintenir le dynamisme de la ville va devenir urgente.

Mais, il y en a d'autres, mais je veux faire court.

Tous ces points devront faire l'objet dans les années futures d'un travail important.

Donc, pour 2017, les orientations du budget ne présentent pas de point particulier, au regard à ce que l'on proposait lors des dernières élections, pour lesquels il y a une désapprobation forte.

Je précise, en particulier pour les représentants de la presse locale, que la minorité de Caudan « Caudan pour tous » a toujours été, depuis le début du mandat, une force de proposition, au service des Caudanaises et des Caudanais, et que si ce soir nous ne nous opposons pas à ce budget, c'est parce nous

pensons que le travail que l'on a fait, en commission, en conseil, même si la minorité n'est pas nombreuse, a été efficace. Nous continuerons dans cette voie, plutôt que dans le débat stérile d'une opposition systématique.

De plus, ce vote ne veut pas dire qu'il y a un ralliement de la minorité à la majorité. La preuve va d'ailleurs être vite fournie avec le point n°13 sur l'éventuelle adhésion au PLUi.

Donc, pour le BP 2017, nous disons oui, mais ».

Madame Audoin estime partager beaucoup de choses des développements qui précèdent et ajoute qu'il est vrai que le travail au sein des différentes instances communales se déroule dans un climat agréable. Madame Audoin fait part de son attachement à une politique de solidarité active et constructive. Madame Audoin pense que le montant de la subvention allouée au CCAS va permettre de soutenir l'EHPAD Le Belvédère et les nouveaux projets.

Madame Audoin note une différence d'appréciation au niveau de la masse salariale dans la mesure où il faut maintenir une qualité de service public appréciable et contribuer au financement de nouveaux projets. Madame Audoin relève que la culture, au-delà de la médiathèque, se noue aussi avec le tissu associatif et indique qu'il ne s'agit pas à Caudan de créer une nouvelle structure culturelle, très largement disponible sur le pays de Lorient.

Madame Audoin estime que l'arrivée de nouveaux habitants est susceptible de générer de nouveaux besoins qu'il faut examiner.

Madame Audoin ajoute qu'en matière d'environnement, il faut réunir le comité de suivi et ajoute qu'il est nécessaire d'être attentif aux actions nuisant à la qualité du cadre de vie mis en œuvre par exemple par une entreprise d'entretien des espaces verts récemment à la résidence Le Belvédère ; entreprise ayant utilisé des produits dangereux, prohibés et nocifs interdits à la vente.

Monsieur Bengloan rappelle toutes les actions concourant au développement durable entreprises depuis quelques mois au restaurant scolaire, avec l'accroissement du recours aux circuits courts.

Monsieur Vély s'exprime en ces termes : « Pour réagir aux propos de Christian Dermay et de Pascal Audoin, nous reconnaissons bien volontiers notre choix de permettre un débat libre et ouvert en commission afin d'adopter une attitude collective constructive.

Ce BP s'appuie d'abord sur un bon compte administratif 2016 qui a vu les dépenses de fonctionnement diminuées sensiblement d'un peu plus de 3%. L'autofinancement brut s'élevant à plus de 1.7M€ et des dépenses d'investissement à plus de 1.8M€ consacrées à 70% aux équipements sportifs.

La situation des communes est difficile en général, mais nous nous en tirons bien grâce à la rigueur de gestion appliquée depuis des années.

Pour 2017, ce BP prévoit que les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse du fait d'éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas et du fait que

les économies deviennent difficiles à réaliser après plusieurs années de passage du rabet. Nous partageons votre volonté de maintenir un service public de qualité ce qui empêche de poursuivre une réduction excessive des dépenses. Heureusement, notre pyramide des âges nous permet de dégager des marges de manœuvre au moment des départs en retraite de nos agents.

Les hypothèses prudentes retenues pour estimer les recettes nous permettent d'espérer de bonnes nouvelles en cours d'exécution budgétaire.

Du côté des investissements, notre volonté est intacte avec 2.4M€ programmés sans recourir à l'emprunt.

Incontestablement, l'effet répété chaque année de la baisse des dotations conduit à réduire notre excédent de fonctionnement et donc notre capacité d'investir. Malgré tout, nous maintenons nos efforts.

Le soutien que nous apporterons aux associations est maintenu grâce aux subventions dont le montant est inchangé. Notre soutien se traduit aussi par les moyens matériels qui sont mis à leur disposition. Nous sommes à l'écoute des associations pour faciliter leur fonctionnement dans la mesure de nos possibilités. Je cite la Boule Bretonne avec la couverture de quatre jeux, Caudan tennis par la réfection de l'éclairage des courts couverts, Caudan Sport Football par les travaux au club-house. Je suis conscient que ce n'est pas toujours à la hauteur de leurs espérances mais nous tenons compte de l'intérêt général pour prioriser les investissements.

2017 sera aussi l'année de l'achèvement de la transformation du site de l'ancien camping en une aire de loisirs accessible à tous.

Depuis 2014 et l'implantation du multisport puis 2016 avec l'espace de glisse universelle, les Caudanais se sont réappropriés cet espace idéalement placé à quelques pas du bourg. Cette transformation en quelques années de ce site est un exemple de programmation pluriannuelle d'investissement à petite échelle chère à Christian Dermay.

La nature précise des équipements à y implanter reste à définir par les élus mais l'objectif est de proposer à toutes les générations une activité.

Les nombreuses communes qui sont venues découvrir le pumptrack ont toutes souligné l'attractivité de ce site qui va s'accroître encore cette année.

Ce programme d'investissement qui sera voté par cette assemblée restera à exécuter par les services sous la conduite des élus pour qu'il devienne concret pour les habitants. Les études pour la mairie et les travaux pour la voie verte qui sont significatifs en termes de dépenses restent soumis à des éléments extérieurs qui ne doivent pas nous retarder outre mesure ».

Monsieur Allain se félicite du vote du budget par la minorité et note qu'effectivement, le travail est largement fait en commission.

Monsieur le Maire indique que la majorité en place est chargée d'appliquer le programme sur lequel elle a été élue, ajoute qu'un niveau de service public élevé

est maintenu, avec des investissements conséquents, sans modifier les taux d'imposition. Monsieur le Maire note que la PPI est appliquée pour les équipements des services techniques, la rénovation du pôle de Kerpont (avec un projet répondant aux attentes des entreprises et visiteurs).

Monsieur le Maire évoque ensuite le thème de la résidence La Rivière qui fera l'objet dans quelques années d'un projet de déconstruction et de reconstruction, avec la nécessité au préalable de construire les nouveaux projets pour lesquels les consultations de désignation des entreprises sont en cours.

Monsieur le Maire aborde la subvention votée pour le CCAS dont les moyens ne sont pas diminués, avec en prévision de nouvelles actions.

Monsieur le Maire dit son désaccord avec Madame Audoin sur la gestion de la masse salariale qu'il faut maîtriser où des efforts sont réalisés aussi dans des villes comme Lorient et Lanester.

Monsieur le Maire estime, au sujet de la maison des associations, qu'il faut d'abord valoriser et optimiser l'utilisation des locaux existants, sachant qu'il est prévu dans le quartier du Lenn Sec'h la construction d'un équipement sportif.

Monsieur le Maire confirme l'organisation d'un comité de suivi de l'Agenda 21 avant l'été.

Monsieur le Maire partage le sentiment exprimé de convivialité, de liberté et d'amitié qui domine lors des réunions et remercie tous les élus, chefs de services et le responsable des finances pour leur implication dans l'élaboration du budget.

VOTE

pour : Christophe ALLAIN - Hélène BARAZER - Olivier BENGLOAN - Sylvie CORMIER - Christian DERMY - Valérie DUPRE - Gérard FALQUERHO - Jérôme FALQUERO - Isabelle GESREL - Jacques HERIO - Marie-Pierre LE CHEVILLER - Guillaume LE DIODIC - Marie-Renée LE HEBEL - Corinne LE HENO - Vincent LE HUITOUX - Lydie LE LESLE - Véronique LE MEUR - Pascale LE OUE - Gérard LE PORTZ - Elisabeth LUCAS - Sandrine LE ROUX - Jocelyne LE SAEC - André LOMENECH - Rolande MORVAN - Jérôme ROUILLON - Jean-Yves SINGUIN - Marcel TALVAS - Fabrice VELY

abstention : Pascale AUDOIN

10 - AMENAGEMENT DE LA RUE MADAME GADAUD ET DE LA RUE DES ECOLES - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du projet relatif aux aménagements de sécurité rue des Ecoles et rue Madame Gadaud, avec mise en place d'une « zone 30 ».

Cet avant-projet a été établi par le cabinet « ARTELIA ».

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la sécurité des différents types d'usagers de la voirie, renforcée par la présence à proximité

immédiate du restaurant scolaire vers lequel convergent les enfants des écoles et du collège.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 147 777 € HT. Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 10 481 € HT.

Une demande de subvention est susceptible d'être présentée à l'Etat, dans le cadre des projets financés par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Une demande de subvention sera présentée auprès du département du Morbihan dans le cadre des crédits alloués au titre des amendes de police et du taux de solidarité départementale.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'opération relative aux travaux d'aménagement de la rue Madame Gaud et de la rue des Ecoles,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du département du Morbihan, au titre du programme des amendes de police et du taux de solidarité départementale.

11 – AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS DE KERGOFF – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du projet relatif aux aménagements de la zone de loisirs sur le site de Kergoff.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de poursuite de développements d'activités sportives, éducatives et ludiques après l'aménagement d'un parcours de glisse universelle et d'une structure multisports.

L'estimation prévisionnelle des aménagements est de 102 554 € HT.

Une demande de subvention est susceptible d'être présentée à l'Etat, dans le cadre des projets financés par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Une demande de subvention sera présentée auprès du département du Morbihan dans le cadre des crédits alloués au titre du taux de solidarité départementale.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagements de la zone de loisirs de Kergoff,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du département du Morbihan, au titre du taux de solidarité départementale.

12 – AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE DE KERANTRO – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre de la préparation de programmes de travaux éligibles à des subventions départementales et communautaires, il est proposé au conseil municipal de présenter le projet d'aménagement de la voie verte de Kéranthro, située dans un périmètre aggloméré.

Le choix d'aménager une piste mixte piétons vélos est motivé par l'importance de cet axe de desserte de l'agglomération qui constitue la principale voie de liaison entre le bourg et La Montagne du Salut.

Le coût des travaux intègre un montant de dépense éligible prévisionnelle qui s'élève à 198 000 € HT.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement de la voie verte de Kéranthro,
- de solliciter une subvention du département du Morbihan au taux le plus élevé possible dans le cadre du taux de solidarité départementale et au titre du programme spécifique départemental pour les amendes de police,
- de solliciter une subvention de Lorient agglomération dans le cadre de la politique des aménagements cyclables.

13 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) dispose que la compétence d'élaboration du plan local d'urbanisme est exercée par la communauté d'agglomération le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit à partir du 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Le plan local d'urbanisme a été approuvé le 13 janvier 2014.

Il n'apparaît pas opportun de transférer cette compétence, dans les trois prochaines années, sachant que le transfert de cette compétence est susceptible d'être à nouveau possible à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour, 1 abstention et 2 contre :

- de s'opposer au transfert de la compétence relative au plan local d'urbanisme intercommunal à Lorient Agglomération.

Monsieur le Maire estime que, même si le plan local d'urbanisme, approuvé en janvier 2014, n'est pas parfait, il ne faut pas oublier que les seules perspectives de développement de l'urbanisation concernent le quartier du Lenn Sec'h et l'extension du pôle de Kerpont. Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire de conserver la maîtrise sur le PLU et ajoute que si la Commune s'engageait dans le PLU intercommunal, plusieurs années d'études seraient à nouveau à entreprendre, avec un coût non négligeable répercuté aux collectivités. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe encore quelques parcelles disponibles à usage d'habitation.

Madame Audoin n'est pas favorable au transfert de la compétence dans la mesure où il faut préciser les modalités de maîtrise du foncier et qu'il faut éviter que les pouvoirs ne soient transférés à un groupe restreint de décideurs. Madame Audoin estime qu'il faut disposer de ce délai de trois années pour bien réfléchir en amont en veillant à ne pas perdre le lien qui doit prévaloir entre le PLU et les habitants.

Monsieur Dermay s'exprime en ces termes : « Tout d'abord, pourquoi un PLUi ? L'élaboration d'un PLUi est l'occasion de rassembler les différentes thématiques territoriales autour d'un projet global en croisant les problématiques d'économie, d'habitat, de service, de mobilité, d'environnement, de paysage, de patrimoine, etc. En intégrant des questionnements qui dépassent ceux d'une commune isolée, cette démarche élargie évite la juxtaposition de réalisations ponctuelles. En insistant sur des choix de développement partagés, elle permet l'élaboration d'un projet plus cohérent que celui qui résulterait de l'addition de documents d'urbanisme menés à l'échelon communal.

Étudié sur un territoire intercommunal pouvant couvrir plusieurs entités géographiques, le PLUi permet de prendre en compte la cohérence paysagère, environnementale et patrimoniale dans les projets d'urbanisation. Mieux que l'échelle communale, la dimension intercommunale permet d'asseoir la crédibilité de l'évaluation environnementale requise désormais lors de l'élaboration du PLU, mais aussi lors de toute modification ou révision prévoyant des changements susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement.

Tout simplement, son élaboration conforte les dynamiques territoriales et fait naître un « savoir vivre ensemble ».

Sur le territoire de Lorient Agglomération, les choses sont déjà pliées, si vous me permettez l'expression.

C'est dommage, car il me semble que la logique politicienne l'a emporté sur l'intérêt commun.

De plus, tout le monde sait que la mise en place d'un PLUi est inéluctable.

Nous sommes donc favorables à la mise place d'un PLUi ».

Monsieur Hério fait écho aux propos de Christian Dermay en affirmant que les problématiques soulevées sont du ressort du schéma de cohérence territoriale, traduites dans le plan local d'urbanisme.

Monsieur Rouillon pense que le vote politicien est avéré aussi parmi ceux qui soutiennent le PLUi.

Monsieur le Maire note également que la dimension politique ne prévaut pas partout comme à Quéven qui est favorable au PLUi.

Monsieur Vély s'exprime en ces termes : « Lorient Agglomération nous propose de mettre en place dès que possible le PLUi, il s'agit d'un nouvel outil pour diminuer le pouvoir des communes.

Le Maire reste l'élu préféré des Français qui privilégient la relation de proximité. Qui mieux que le maire pour défendre les intérêts des habitants ?

L'urbanisme de notre commune est déjà encadré par de nombreux documents dont la portée est intercommunale voire un peu plus large (SCOT, PDU, PLH, PEB). Notre propre PLU de 2014 a été élaboré avec le concours des services de Lorient Agglomération. Il est donc déjà évident que notre droit urbanistique n'est pas déconnecté du territoire environnant. Notre PLU prend déjà en compte la dimension intercommunale.

Naturellement, c'est la loi de la République qui va nous imposer à terme le PLUi. Mais, nous n'avons aucun intérêt à anticiper la généralisation.

L'élaboration d'un tel document nécessite une réelle confiance dans l'exécutif. Or depuis 2014, la gouvernance a exclu 70% des électeurs. Il faut se souvenir qu'il n'y a que quatorze communes représentées au sein du bureau de Lorient Agglomération sur les vingt-cinq. Le groupe majoritaire dans l'assemblée n'a rassemblé que 30% des suffrages exprimés sur le territoire de l'agglomération.

Le système électoral nous a conduits à ce que chaque représentant lorientais à l'agglomération pèse seulement 630 voix d'électeurs. A Caudan, chacun de nos deux représentants présente près de 1400 voix. Cette disproportion représentative aurait dû conduire l'exécutif à élargir son assise au lieu de la réduire.

Résultat : une défiance s'est installée et confier l'élaboration du principal document d'urbanisme de notre commune à un exécutif si peu représentatif n'est pas pertinent.

Ce refus est la conséquence de l'ostracisation de plusieurs communes voulue par le président de Lorient Agglomération en 2014.

En 2020, l'exécutif de l'agglomération ne sera peut-être pas plus représentatif qu'aujourd'hui mais si c'est toujours obligatoire, nous y passerons.

En attendant, nous nous opposons au PLUi. Il n'y a pas d'intérêt à avancer sur ce sujet aujourd'hui ».

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il faut être vigilant sur le voisinage entre habitations et entreprises, rappelle que certains auraient voulu instaurer une zone constructible à Kérustantin, avec toutes les conséquences qu'il est possible d'imaginer sur les implantations sources de nuisances.

Monsieur le Maire note que la gouvernance de l'agglomération a été réglée en quelques jours par quelques personnes avec le résultat connu de tous, avec des conséquences négatives ressenties de tous bords ainsi que parmi les collaborateurs salariés de Lorient Agglomération.

VOTE

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Elisabeth LUCAS – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstention : Pascale AUDOIN

contre : Christian DERMY – Véronique LE MEUR

14 – PERSONNEL COMMUNAL – PRIME ANNEE 2017 ET MODALITES DE VERSEMENT

Une prime est versée annuellement aux agents communaux titulaires, stagiaires ou auxiliaires, à temps complet ou à temps non complet (montant défini prorata temporis).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la prime du personnel communal attribuée en 2017 à 1 144 € pour un agent exerçant à temps complet,

- de fixer les modalités de versement de la prime de fin d'année comme suit : un acompte inclus dans la rémunération du mois de juin 2017 et correspondant à 50% du montant de la prime votée pour l'année 2016, soit 567 € ; le solde de la prime 2017, soit 577 €, étant versé au mois de décembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

15 – PERSONNEL COMMUNAL – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT, DE REPAS ET D'HEBERGEMENT

Monsieur le Maire propose de compléter les modalités de remboursement des frais, engagés par les agents de la Commune lors des déplacements professionnels, dans les conditions suivantes, définies par le conseil municipal lors de sa séance en date du 11 juillet 2016.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de rembourser les frais de déplacement non pris en charge par le Centre national de la fonction publique territoriale du Morbihan, dans le cadre des actions de formation d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement suivies par les agents stagiaires ou titulaires de la fonction publique,
- de rembourser, sur présentation des justificatifs les frais d'hébergement, jusqu'à 60 euros par jour, lorsque l'action de formation suivie se situe à plus de 140 kilomètres du lieu de résidence ou du lieu de résidence administrative.

16 – ALIENATION FONCIERE A MONSIEUR ET MADAME TONNA

Monsieur et Madame Tonna, domiciliés au lieu-dit Kerven ont exprimé une demande tendant à acquérir auprès de la Commune une bande de terrain correspondant à un délaissé des chemins ruraux numéros 3 et 180.

L'acquisition porte sur une contenance totale de 103 m².

France Domaine a été consultée qui a évalué la valeur vénale de la propriété, dans son rapport en date du 31 mai 2016, à 2 euros par mètre carré.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la cession du terrain décrit ci-dessus à Monsieur et Madame Tonna,

- de préciser que la cession est effectuée au prix de deux euros par mètre carré,
- de désigner l'étude notariale de Maître Parcheminer, notaire à Lanester, en vue d'authentifier l'acquisition,
- de préciser que les frais de géomètre éventuels et d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.



Pour copie conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gérard Falquerho".

Gérard FALQUERHO